

Taxe foncière : cinq ans de baisse

C'est une vraie exception : la municipalité de Chef-Boutonne réduit son taux de taxe foncière depuis cinq ans. Un parti pris rendu possible par l'apport de l'intercommunalité.

Une baisse de 0,17 % : le coup de pouce fiscal sur la taxe foncière à Chef-Boutonne est certes minime en cette année 2024, mais il est à contre-courant de la tendance départementale et même nationale en la matière. En Deux-Sèvres, seule Fressines a fait ce même choix (-0,12 %) parmi les 256 communes du département.

« Il devrait y en avoir plus », estime même Fabrice Michelet, maire de Chef-Boutonne. Le président de la Communauté de communes Mellois-en-Poitou avance justement cet argument intercommunal.

« C'est une forme de restitution aux habitants »

Lorsque nous avons créé Mellois-en-Poitou, il y avait des disparités fiscales. Nous avons signé un pacte financier et fiscal pour que certaines communes donnent de l'argent aux autres. L'attribution de compensation, pour Chef-Boutonne, a augmenté de 2 200 € par an. Cette baisse du taux sur le foncier bâti, c'est une forme de restitution aux habitants », détaille-t-elle.

De fait, le taux d'imposition sur le foncier diminue depuis cinq ans à Chef-Boutonne, ce qui fait du bon millier de foyers de la commune des contribuables un peu privilégiés. Et ce même si « historiquement, ce taux était assez élevé. »

Le cap fixé, durant ce mandat, est donc « de faire avec l'argent qu'on a. Et puis les bases augmentent toujours (NDLR : + 3,4 %, décision de l'Etat pour cette année, après une hausse de 7 % en 2023), ce qui génère mécaniquement plus de recettes fiscales », rappelle Fabrice Michelet.

Ce dernier met aussi en avant « une bonne maîtrise des charges de fonctionnement » avec, là aussi, un apport intercommunal. « Toutes les compétences pourvoyeuses de res-



Fabrice Michelet, maire de Chef-Boutonne, entend continuer à baisser le taux de la taxe foncière jusqu'en 2026.

sources humaines sont gérées par Mellois-en-Poitou. Je pense au périscolaire, à la restauration... Aujourd'hui, libérée de ça, une commune peut se focaliser sur la gestion de son patrimoine. »

L'ambition est d'ailleurs de poursuivre sur cette trajectoire à la baisse jusqu'à la fin du mandat, en 2026. La pression fiscale, localement, n'a toutefois pas été allégée pour tous. Le 1^{er} janvier 2024, Chef-Boutonne a mis en place la taxe d'habitation sur les logements vacants. L'objectif était là aussi d'aller vers plus d'équité en « incitant à remettre des biens sur le marché de la location ou de la vente. D'ailleurs, ces rentrées supplé-

mentaires, il ne faudrait pas que ce soit assimilé à une aubaine fiscale. La Commune va toucher de l'argent en plus, c'est aussi pour cela que l'on transfère ce bonus sur une baisse des taux pour tous les propriétaires. C'est le principe des vases communicants, même si la diminution est symbolique. »

Ailleurs dans le département, la stabilité des taux reste l'option majoritairement retenue. 46 assemblées municipales ont tout de même voté une hausse des taux. Seules 27 communes avaient fait ce choix en 2023, preuve que la période du mi-mandat est souvent retenue pour les décisions les plus douloureuses et les

moins populaires dans les urnes. La plupart du temps, les augmentations sont relativement modérées. Elles sont plus indigestes au Boudet (+2,43 %), à Fénery (+2,51 %), à Saint-Pardoux-Soutiers (+ 2,58 %), à La Chapelle-Saint-Laurent (+ 2,90 %) et a fortiori à Magné (+3,34 %).

« Nous n'aurions pas augmenté les taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, quand cette dernière existait, depuis 2010 », justifie Gérard Laborderie. Le maire de Magné convient qu'il avait d'ailleurs promis une stabilité pour ce mandat. « Mais la conjoncture a fait que nous avons été obligés d'appliquer cette hausse pour poursuivre nos

PHOTO : ARCHIVES CO - MAIRE DELAGE

investissements, notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics. J'aurais préféré ne pas avoir à le faire. Les communes sont très impactées par les coûts de l'énergie, des matériaux et l'augmentation nécessaire de la masse salariale ». Deux élus de Magné s'étaient abstenus, lors de ce vote.

Gérard Laborderie l'assure : il n'est pas question de toucher de nouveau à ce taux de taxe foncière avant la fin du mandat. Ce pourrait être le cap pour bien des élus, avant le retour aux urnes en 2026.

Fabien GOLAULT

EVOLUTION DE LA TAXE FONCIÈRE

Point de situation en Deux-Sèvres

	Nb habitants	TAUX (%)			Evolution en %
		2022	2023	2024	
CHEF-BOUTONNE	2 514	34,81	34,72	34,55	-0,17
FRESSINES	1 782	37,47	37,34	37,22	-0,12
MAGNÉ	2 752	40,12	40,12	43,46	+3,34
LA CHAPELLE-ST-LAURENT	2 075	35,10	35,10	38,00	+2,90
ST-PARDOUX-SOUTIERS	1 896	32,28	32,28	34,66	+2,38
FÉNERY	289	32,39	32,39	34,90	+2,51
LE BOURDEI	580	40,47	40,47	42,90	+2,43
ST-GÉNEROUX	354	32,40	32,40	34,02	+1,62
ST-MARTIN-DE-SANZAY	1 086	37,05	37,05	38,53	+1,48
LA FOYE-MONLAULT	863	35,34	35,34	36,75	+1,41
VILLERS-EN-BOIS	121	30,38	30,38	31,76	+1,38
VASLES	1 705	39,18	39,18	40,50	+1,32
VAUSSEROUX	328	33,68	33,68	35,00	+1,32
AGONDIGNÉ	4 832	33,91	33,91	35,16	+1,25
ÉCHIRE	3 632	40,75	40,75	41,98	+1,23
LOUIN	713	30,19	30,19	31,40	+1,21
MULI-LES-AUBIERS	5 658	37,71	37,71	38,90	+1,19
VILLERS-EN-PLAINE	1 829	38,69	38,69	39,85	+1,16
SECONDIGNE-SUR-BELLE	511	31,95	31,95	33,10	+1,15
BRIOLAN	792	38,34	38,34	39,49	+1,15
ST-MAXIME	1 344	47,14	47,14	48,27	+1,13
CHAURAY	7 362	36,19	36,19	37,28	+1,09
ST-CYR-LA-LANDE	375	34,53	34,53	35,57	+1,04
ST-MARTIN-DE-BERNEGUE	825	33,01	33,01	34,01	+1

	Nb habitants	TAUX (%)			Evolution en %
		2022	2023	2024	
VIENNAV	1 128	27,08	27,08	28,08	+1
FORS	1 878	37,10	37,10	37,92	+0,82
COULONGES-SUR-L'AUTIZE	2 401	37,41	37,41	38,16	+0,75
LE VANNEAU-RILEAU	888	35,16	35,16	35,86	0,70
SALLES	333	33,48	33,48	34,15	+0,67
ROMANS	725	33,25	33,25	33,91	+0,65
ST-CHRISTOPHE-SUR-ROC	582	32,27	32,27	32,92	+0,65
FAYE-SUR-ARDIN	664	29,64	30,23	30,83	+0,60
VERNOUX-SUR-BOUJONNE	211	28,53	28,82	29,39	+0,57
SEIGNE	120	26,35	26,35	26,85	+0,50
VALLANS	810	43,37	44,24	44,70	+0,46
MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	2 946	43,92	45,02	45,47	+0,45
LA PETITE BOISSIÈRE	651	34,58	34,98	35,36	+0,43
PRIN-DEVRANCON	611	39,85	40,25	40,65	+0,40
MARIGNY	906	35,46	35,81	36,17	+0,36
SITE-QUEINNE	787	34,52	34,52	34,87	+0,35
CHAMPDENIERS	1 791	34,51	34,51	34,85	+0,34
VOUË	369	33,16	33,16	33,49	+0,33
PAUMPLE	270	33,29	33,29	33,62	+0,33
NANTIEUL	1 732	32,09	32,09	32,41	+0,32
AUGÉ	906	30,74	30,74	31,05	+0,31
GRANZAY-GRIPIT	920	31,41	31,41	31,72	+0,31
ST-FÉRY	1 148	40,03	40,53	40,78	+0,25
LA CHAPELLE-BÂTON	416	32,82	32,82	32,98	+0,16

A SAVOIR

Couac à Thouars

En Thouarsais, l'avis de taxe foncière a donné l'illusion d'une baisse pour près de 18 000 foyers du territoire. En cause : la non-prise en compte de la part liée à l'enlèvement des ordures ménagères, dont la colonne affichait un étonnant -100 %. Ce « couac », dont nous nous sommes fait l'écho dans notre édition papier du 5 septembre, sera corrigé courant novembre avec l'envoi d'un avis complémentaire. Rappelons que les contribuables mensualisés devront faire preuve d'une grande vigilance. Le calcul de la mensualité pour l'année 2025 sera en effet basé sur le premier avis incomplet. Il leur appartiendra d'ajuster le tir en cette fin d'année 2024.